

GALA EDIS

12^E ÉDITION

JEUNE PERSONNALITÉ D'AFFAIRES DE L'ANNÉE

PRÉSENTÉ PAR



CAHIER MISE EN
GANDIDATURE 2024

JCMAURICIE.COM



**Jeune Chambre
de la Mauricie**

PRÉSENTATION

Le prix Jeune personnalité d'affaires de l'année est décerné à une personnalité qui se distingue, entre autres, par son leadership, son excellence dans sa profession, ses réalisations, son implication ainsi que ses parcours professionnel et personnel.

ADMISSIBILITÉ

La candidature est admissible si elle répond aux critères suivants.

La jeune personnalité d'affaires doit :

- être membre en règle de la Jeune Chambre de la Mauricie (cotisation payée);
- être âgée entre 18 et 40 ans inclusivement au moment du dépôt de la candidature;
- demeurer sur le territoire de la Mauricie, à Bécancour ou à Nicolet;
- répondre aux critères de la présente catégorie.

Ne sont pas admissibles :

- les lauréats de la catégorie Personnalité d'affaires féminine et Personnalité d'affaires masculine des années précédentes;
- les membres du conseil d'administration de la Jeune Chambre de la Mauricie en poste ou qui l'ont été pour l'année 2022-2023.

DÉPÔT DE CANDIDATURE

Pour déposer une candidature pour le prix Jeune personnalité d'affaires de l'année, cliquez sur le lien ci-dessous pour compléter le formulaire.

[Mise en candidature - Jeune personnalité d'affaires de l'année](#)

Afin de faciliter le travail du jury et de s'assurer d'avoir l'essentiel des informations, veuillez noter qu'il y a un maximum de caractères à respecter à chaque question. Nous vous conseillons de rédiger vos réponses directement dans le formulaire, afin de respecter le nombre de caractères.

Vous aurez accès au formulaire jusqu'à **23h59 le 15 février 2024**. Après cette échéance, il ne sera plus possible de déposer une candidature.

Les candidatures incomplètes ne seront pas traitées. La personne qui dépose une candidature est tenue de s'assurer de la bonne réception du dossier de candidature.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les critères d'évaluation du prix **Jeune personnalité d'affaires de l'année** sont établis pour faciliter l'évaluation des candidatures déposées et assurer, par la même occasion, l'utilisation d'un outil permettant une évaluation qui se veut la plus juste et la plus équitable.

Veuillez indiquer pourquoi cette personnalité mérite d'être finaliste dans la catégorie **Jeune personnalité d'affaires de l'année**. Vous avez un maximum de 5 000 caractères (30 à 40 phrases) pour présenter la candidature.

- **Parcours et réalisations (60 %) (max. 3 000 caractères)**
Explications des parcours professionnel et personnel, des réalisations et des projets, de sa conciliation travail-vie personnelle, etc.
- **Motivations et engagements (35 %) (max. 2 000 caractères)**
Description des engagements (passés et présents) et des retombées de ces implications dans la collectivité. Projets, objectifs des prochaines années, motivations et valeurs.
- **Qualité de la rédaction et présentation de la candidature (5 %)**
Cinq pour cent (5 %) sont attribués à la qualité de la rédaction et à la présentation du cahier de candidature. L'orthographe, la syntaxe et le vocabulaire seront des éléments vérifiés par le jury.

Vidéo pour le volet Personnalités

Pour les catégories du volet Personnalités, les personnes présentant une candidature sont invitées à soumettre une courte vidéo (maximum de 5 minutes), afin de se présenter ou de présenter la personne dont elles ont soumis la candidature. Aucune spécificité n'est demandée pour la vidéo au niveau du médium utilisé et du montage effectué. Cette vidéo est facultative, mais fortement recommandée. Aucun pointage ne lui est attribué dans la grille d'évaluation. Cette vidéo sert à mieux imaginer les propos mentionnés dans le cahier de candidature.